

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2010-2011

5 JUILLET 2011

PRÉFIGURATION DES RÉSULTATS

DE L'EXÉCUTION DU BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE
2010 TRANSMISE PAR LA COUR DES COMPTES EN APPLICATION DE L'ARTICLE
77 DES LOIS COORDONNÉES SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT⁽¹⁾

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'AUDIOVISUEL, DE
L'AIDE À LA PRESSE, DU CINÉMA, DE LA SANTÉ ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES
PAR **MME FLORINE PARY-MILLE.**

⁽¹⁾ Voir Doc. n°213 (2010-2011) n°1 à 3.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de M. Grimaud, 1er Contrôleur à la Cour des Comptes	3
1.1	Chapitre II – Santé, affaires sociales, culture, audiovisuel et sport	3
1.1.1	Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport – DO 15	3
2	Réponse de Mme la Ministre Laanan à la Cour des Comptes	3
3	Discussion générale	4
4	Vote sur l’Avis	4

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de la Culture, de l'Audio-visuel, de l'Aide à la Presse, du Cinéma, de la Santé et de l'Égalité des chances a, au cours de sa réunion du 5 juillet 2011(2), examiné la Préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2010 transmise par la Cour des Comptes en application de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat (Doc. 213 (2010-2011) n° 1) – partim pour ce qui concerne ses compétences.

1 Exposé de M. Grimau, 1er Contrôleur à la Cour des Comptes

1.1 Chapitre II – Santé, affaires sociales, culture, audiovisuel et sport

1.1.1 Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport – DO 15

Les crédits non dissociés de cette division organique s'élèvent à 3,2 millions d'euros. Les crédits dissociés d'engagement et d'ordonnancement ont été fixés respectivement à 48,2 millions d'euros et à 20,9 millions d'euros.

Les crédits dissociés présentent un taux d'engagement et d'ordonnancement de respectivement 85,1 % et 95,9 %. L'allocation de base 43.32.23 (crédits dissociés) – *Subventions pour le financement des charges d'intérêts d'emprunts des collectivités locales pour achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française*, créditée de 9,0 millions d'euros (en engagement) présente un taux d'engagement de 61,1 %. Les engagements imputés concernent

(2) Assistaient aux travaux :

Mme Houdart, M. Istasse (Président), M. Onkelinx, Mme Pécriaux ; M. Jeholet, Mme Pary-Mille, Mme Persoons, Mme Schepmans ; Mme Cremasco, M. Defossé, Mme Meerhaeghe, M. Morel ; M. Langendries, Mme Salvi, M. du Bus de Warnaffe.

Mme Laanan, Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances ;

M. Grimau, Premier Contrôleur à la Cour des Comptes ;

M. Dautrelepon, Directeur de Cabinet de Mme la Ministre Laanan ;

Mme Vandeputte, Directrice de cabinet adjointe de Mme la Ministre Laanan ;

Mme Hermanus, Conseiller budgétaire de Mme la Ministre Laanan

Mme Liesse, Coordinatrice de la Cellule "Santé" du cabinet de Mme la Ministre Laanan ;

Mme Leprince, experte du groupe PS ;

Mme Kempeneers, Mme Vivier, expertes du groupe MR ;

Mme Waterschoot, experte du groupe ECOLO ;

M. Hayois, expert du groupe cdH.

essentiellement la rénovation du bâtiment de l'Émulation à Liège en vue de l'installation du théâtre de la Place. Les charges d'intérêts reprises dans le tableau d'amortissement définitif de l'offre de BNP Paribas Fortis s'élèvent à 4,7 millions d'euros. L'administration a également imputé sur cette allocation de base un montant de 0,9 million d'euros relatif au dossier de construction d'une salle culturelle à Soignies(3).

Par ailleurs, deux projets, relatifs au musée communal de Molenbeek-St-Jean et aux anciennes brasseries de Berchem-Ste-Agathe, pour lesquels des crédits d'engagement étaient prévus à l'allocation de base 63.42.23 – *Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise* (1,2 million d'euros) n'ont pas été engagés au cours de l'année 2010.

2 Réponse de Mme la Ministre Laanan à la Cour des Comptes

1. Concernant l'observation relative à l'AB 43.32.23, Mme la Ministre confirme que le dossier concerné par cette allocation de base est bien celui de la rénovation du bâtiment de l'Émulation à Liège pour y installer le Théâtre de la Place.

Le budget inscrit en 2010, 9.081.000,00 EUR, représentait la charge d'intérêts cumulée sur 20 ans pour un emprunt à un taux fixe de 6,5 % d'un montant en capital de 11.139.518,36 EUR (simulation réalisée par la Direction Générale du Budget et des Finances le 24/03/2009). Le tableau d'amortissement définitif du 7 octobre 2010 repris dans l'offre de BNP Paribas Fortis a fixé une charge d'intérêts de 4.667.339,13 EUR sur base d'un taux d'emprunt de 3,5270 %, ce qui a induit un solde disponible positif de 4.413.660,87 EUR sur l'AB 43.32.23.

L'Inspection des Finances refuse que des crédits disponibles sur une allocation de base de financement alternatif soient transférés vers une allocation de base de crédits directs.

Le cabinet n'a donc pu utiliser qu'une partie du solde disponible pour engager 877.557,99 EUR à titre de charges d'intérêts en faveur du dossier de construction de la salle culturelle à Soignies.

Cette opération a été compensée par une dimi-

(3) Cette imputation a été réalisée moyennant une diminution de 877.557,99 euros de l'engagement n° 0958458 imputé en 2009 à la charge de l'allocation de base 63.43.23, et un transfert vers l'allocation de base 43.32.23.

nution d'engagement de 877.557,99 EUR du visa 0958458 pris en 2009 pour ce dossier sur l'allocation de base 63.43 23 et qu'il fallait transférer vers l'allocation de base 43.32 23.

2. Concernant l'observation portant sur l'allocation de base 63.42 23, les 2 dossiers concernés sont le musée communal de Molenbeek-St-Jean et les anciennes brasseries de Berchem-Ste-Agathe.

Ces deux dossiers ont bénéficié d'un accord sur projet en avril 2010, ce qui préfigurait un accord ferme et, par conséquent, un engagement de leur subvention pour la fin 2010.

L'évolution des deux dossiers a cependant pris du retard de la part des collectivités locales en fin d'année rendant un engagement de subvention impossible sur les crédits de 2010. Les services de son administration ont été prévenus trop tard pour être en mesure de redistribuer les crédits vers une autre allocation de base. D'après ses informations, ses services ont d'ailleurs transmis à la Cour des Comptes les réponses des services techniques communaux à leurs demandes de justification quant à ces retards.

Pour sa part, Mme la Ministre a reçu en date du 9 décembre 2010, un courrier du Bourgmestre de Berchem-Sainte-Agathe l'informant de leur souhait de recommencer la procédure de mise en adjudication dès le 10 janvier 2011. Pour une complète information, elle précise qu'elle a marqué son accord ferme sur la désignation de la firme adjudicataire pour la rénovation du centre Culturel.

En date du 9 novembre 2010, la commune de Molenbeek-Saint-Jean lui signalait qu'il était impossible d'attribuer le marché en 2010. Dans ce dossier, elle a marqué son accord ferme sur la désignation des adjudicataires pour la fourniture de vitrines et le matériel audiovisuel.

3 Discussion générale

Cette préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2010 transmise par la Cour des Comptes en application de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, n'appelle pas de commentaires.

4 Vote sur l'Avis

Par 8 voix contre 4, la commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse, du Cinéma, de la Santé et l'Egalité des chances re-

commande l'approbation par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport de la préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2010 transmise par la Cour des Comptes en application de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Confiance a été faite au Président et à la rapporteuse pour la rédaction du rapport.

La rapporteuse,

F. PARY-MILLE

Le Président,

M. J.-F. ISTASSE